

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST EURO HIGH YIELD

Rapport annuel au 31 mars 2025

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**
Société de Gestion : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**
Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**
Commissaire aux comptes : **Aplitec**

Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342



ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Euro High Yield (le « Fonds »).

Forme juridique

Fonds commun de placement de droit français.

Ce produit promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Classification

Obligations et autres titres de créances libellés en euros.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
IC	FR0010596783	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	1 part	Néant
ID	FR0011482702	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	1 part	Néant
R	FR0013274958	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	1 part	Néant
RF	FR0013308897	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes	1 part (*)	Néant

					rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.		
GI	FR0013274966	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée à la commercialisation en Allemagne et en Autriche	1 000 000 € (*)	Néant
GR	FR0013274974	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée à la commercialisation en Allemagne et en Autriche	1 part	Néant
XL	FR001400RK43	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Parts réservées aux investisseurs souhaitant investir initialement 100 000 000 €	100 000 000 €	Néant

(*) Pour les parts GI : montant minimum de souscription initiale de la part GI non applicable aux personnes suivantes qui ne peuvent souscrire qu'une part :

- La Société de Gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

(*) La part RF peut également être souscrite à hauteur d'une part par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index, calculé en euro sur toutes les parts sur l'horizon de placement recommandé.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index. Cet indice contient tous les titres composant l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index, à l'exclusion des titres financiers, et limite le poids maximum de chaque émetteur à 3%. Chaque titre composant l'indice est pondéré par sa valeur de marché, laquelle tient compte des montants restant dus. L'indicateur de référence est calculé quotidiennement en euro pour toutes les parts. Son code Bloomberg est HEAE. Pour plus d'informations sur cet indice : www.mlx.ml.com. Le Fonds est géré de façon active et n'a pas pour but de répliquer son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement

La stratégie du Fonds est de constituer un portefeuille principalement exposé au risque des marchés de crédit Euro High Yield (catégorie « spéculative »). L'univers initial est composé de l'ensemble des titres de l'indicateur de référence, l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index défini ci-dessus.

Stratégies utilisées :

Afin de réaliser son objectif, le Fonds a vocation à investir soit sur des obligations « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade » par opposition à la catégorie « Investment Grade ») libellées en euro et émises par des entreprises privées de pays de l'OCDE, soit sur des instruments financiers à terme de type dérivés de crédit (CDS, Indices CDS) ; ces instruments présentent un risque de crédit élevé.

Le Fonds prendra ainsi des positions dans des instruments qui permettront de gérer activement le risque de crédit et qui seront de type financé (obligations ou titres) ou contrats financiers à terme (CDS, Indices CDS). Cette prise de risque se traduit par des choix d'allocation, entre obligations haut rendement et cash, entre secteurs économiques ou niveaux de séniorité, et de positionnement sur les courbes de crédit.

La gestion active est structurée autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield, allocation sectorielle ou par catégorie de notation).

Toutes les stratégies constituées sont investies sur des instruments (titres ou dérivés de crédit) qui font l'objet d'une sélection par le gérant, au sein d'un univers couvert par l'équipe d'analystes crédit. Le gérant privilégie la diversification du portefeuille sur une classe d'actif large afin de réduire le risque spécifique du Fonds relativement à son indice.

En complément de sa stratégie, le Fonds pourra notamment investir :

- Dans des obligations de sociétés non OCDE émises en euro dans la limite de 20 % de l'actif net ;
- Jusqu'à 10% de son actif en actions d'entreprises privées de pays de l'OCDE.

Bien que l'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 10.

L'exposition globale du Fonds au risque action restera accessoire.

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 75% de l'actif net du fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison composé des émetteurs de l'indice « Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield » (HEAE), que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Le FCP n'est pas labélisé ISR.

[Règlementation SFDR :](#)

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 11% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ».

En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

[Actifs \(hors dérivés intégrés\) :](#)

Le portefeuille de l'OPCVM est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

Le gérant pourra investir en actions d'entreprises privées de pays de l'OCDE dans la limite de 10% de l'actif net.

Titre de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille est investi jusqu'à 100% de son actif en obligations et autres titres de créances libellées en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire, négociés sur des marchés réglementés.

Au minimum 70% des titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent relever de la catégorie « High Yield » (investissement spéculatif) selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Par ailleurs, le Fonds pourra également investir dans des titres non notés dans la limite de 20% de l'actif net. En cas de dépassement de cette limite à raison notamment des mouvements de marchés, le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Le gérant pourra également investir :

- Dans la limite de 20 % de l'actif net du Fonds dans des obligations de sociétés des pays émergents (non-membres de l'OCDE) émises en euro ;
- Jusqu'à 30% de l'actif du Fonds sur des obligations émises ou garanties par des Etats membres ou des entreprises de l'OCDE libellées en euro, ayant une notation, ou à défaut celle de leur émetteur, au moment de l'acquisition, au minimum "Investment Grade" selon la politique de notation d'Ofi invest Asset Management.

Les emprunts d'entreprises privées peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net du Fonds.

La gestion de la trésorerie de l'OPCVM s'effectuera via des prêts/emprunts d'espèces et des prises/mises en pension contre espèces. Les instruments du marché monétaire et les dépôts sont considérés comme un support d'investissement à part entière mais peuvent également servir de support d'investissement d'attente (TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper). Ces instruments peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net.

Bien que l'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 10.

Accessoirement, le portefeuille peut aussi intégrer des obligations gouvernementales ; des obligations convertibles, échangeables (induisant accessoirement une exposition indirecte aux marchés actions) et des warrants de sociétés émettrices d'obligations à haut rendement, ainsi qu'en produits dérivés qui leur sont rattachés (options).

Le FCP pourra également intégrer des titres subordonnés dans la limite de 30%.

Actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. Ces fonds peuvent être des OPCVM gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi invest.

Autres actifs éligibles :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10 % en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-12 du Code monétaire et financier.

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Dans le cadre de sa stratégie, le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de :

- Couvrir le risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille ;
- Exposer le Fonds à un risque de taux ;
- Couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de déformation de la courbe des taux ;
- Couvrir d'éventuelles souscriptions ou rachats.

L'OPC aura recours aux instruments financiers à terme dans le respect de sa limite de risque global calculé selon la méthode probabiliste (voir section « Risque global »).

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du FCP et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille. Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux : swaps de taux, futures, options.

Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers dans le but d'exposer/sensibiliser le Fonds au risque de crédit par la vente de protection ou, au contraire, pour couvrir les expositions de crédit du portefeuille par l'achat de protection.

L'utilisation par le gérant de dérivés de crédit permettra notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs et la réalisation des stratégies de valeur relative (à savoir couvrir et/ou exposer le portefeuille du risque d'écart de rémunération sur un ou plusieurs émetteurs).

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS, indice de CDS et option sur indice de CDS.

Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est une obligation et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant l'émetteur de l'obligation sous-jacente (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

La méthode de calcul retenue pour l'engagement est la méthode probabiliste. Le Fonds utilise la méthode probabiliste en VaR relative. La Value at Risk est une approche statistique qui permet un suivi global du risque. Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs, HSBC et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières. La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés :

L'OPCVM peut être exposé dans des proportions minoritaires aux obligations convertibles lorsque ces dernières offrent des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Généralement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles, est négligeable mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle. L'OPCVM n'a pas vocation à acquérir directement d'autres titres intégrant des dérivés. Il peut cependant être amené à en détenir temporairement à la suite d'opérations d'attribution. L'OPCVM n'a pas vocation à les conserver.

Dépôts :

L'OPCVM ne procède pas à des opérations de dépôts. Il peut détenir à titre accessoire des liquidités, y compris en devise.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, l'OPCVM peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'OPCVM est un OPCVM classé « obligations et autres titres de créance libellés en euro ». L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de capital et de performance :

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM serait alors affectée par cette baisse.

Risque de Haut Rendement (« High Yield ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative de l'OPCVM. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé au risque suivant :

Risque actions :

Si les actions auxquelles le portefeuille est exposé, baissent la valeur liquidative du fonds pourra baisser. L'OPCVM peut aussi être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM baissera en cas d'évolution défavorable.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 3 ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

29/07/2024 :

Lancement de la part XL (FR001400RK43)

18/11/2024 :

- À l'issue de la fusion absorption du FCP Ofi Invest ISR High Yield Euro, diminution des frais de gestion maximum du FCP Ofi Invest ESG Euro High Yield :
 - Les frais sont ramenés à 0,80% pour la part GI (FR0013274966) et la part RF (FR0013308897) ;
 - Les frais sont ramenés à 0,70% pour la part IC (FR0010596783) et la part ID (FR0011482702) ;
 - Les frais sont ramenés à 1,35% pour la part R (FR0013274958) ;
 - Les frais demeurent inchangés à 1,80% pour la part GR (FR0013274974) ;
 - Les frais demeurent inchangés à 0,45% pour la part XL (FR001400RK43).
- Suppression de la possibilité de cumuler les souscriptions pour atteindre le montant minimum de souscription initiale pour la part GI (FR0013274966) et la part XL (FR001400RK43).

01/01/2025 :

- Changement de dénomination du FCP Ofi Invest ESG Euro High Yield au profit de Ofi Invest Euro High Yield ;
- Changement de méthodologie ESG ;
- Délabélisation ;
- Le FCP passe en catégorie 2 de la Doctrine ISR ;
- Désormais minimum d'investissement durable de l'actif net : 11%.

14/02/2025 :

Correction coquille : il y avait des erreurs dans les calculs de coût du PRIIPS de la part R (FR0013274958).

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

Période concernée : 1^{er} avril 2024 - 31 mars 2025.

Date des données chiffrées : 31 mars 2025, sauf mention contraire.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

L'environnement économique :

États-Unis : une croissance résiliente

L'économie américaine a démontré une robustesse remarquable, appuyée par une consommation domestique active et des investissements clés dans les domaines de l'intelligence artificielle et des infrastructures. Sur 2024, les États-Unis ont enregistré une croissance de 2,8%, soutenue par un marché de l'emploi dynamique et une consommation vigoureuse. Toutefois, l'impact des politiques économiques de Trump est palpable : si les promesses de baisses d'impôts peuvent stimuler la consommation et l'investissement à court terme, les incertitudes liées aux barrières douanières semblent avoir pris le dessus ces derniers mois, jetant des doutes sur la trajectoire d'une croissance américaine jusqu'ici résiliente. En parallèle, ce regain de protectionnisme pourrait raviver les inquiétudes liées à l'inflation qui pourtant s'était stabilisée au cours de l'année 2024.

Europe : une reprise fragile et hétérogène

La croissance de la zone euro a été modeste, évaluée à 0,9 % en 2024, avec des inégalités notables entre les nations. L'inflation semble s'être normalisée, s'établissant à 2,2% en mars 2025. En parallèle, la Banque centrale européenne (BCE) a pu assouplir sa politique monétaire durant l'année, afin de soutenir l'économie. Néanmoins la récente annonce de l'Allemagne, consistant à injecter 500 milliards d'euro dans son économie pour soutenir les investissements en infrastructure et défense, pourrait amener un réajustement à la hausse des anticipations d'inflation.

La Chine à deux vitesses

La Chine a enregistré une croissance de 5%, soutenue par des exportations solides et des mesures de relance, qu'elles soient gouvernementales ou monétaires. Cependant, la crise immobilière persistante et une consommation encore hésitante ont limité une reprise plus forte.

Taux d'intérêt :

L'année 2024 a marqué un tournant dans les politiques monétaires, avec un assouplissement graduel des banques centrales après deux années de resserrement monétaire.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux d'intérêt directeurs pour stimuler l'économie de la zone euro. La première baisse a eu lieu en juin 2024, suivie de plusieurs autres jusqu'à mars 2025, portant le taux directeur à 2,50%.
- De son côté, la Réserve fédérale américaine (Fed) a également abaissé ses taux directeurs à partir de septembre 2024, avec une réduction de 50 points de base, suivie de baisses supplémentaires en décembre 2024 et mars 2025, portant le taux directeur à 4,25%–4,50%.
- La Banque populaire de Chine a assoupli sa politique monétaire en réduisant les taux d'intérêt et en abaissant le ratio des réserves obligatoires pour stimuler l'économie.
- De son côté, la Banque du Japon a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, malgré des tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes du président américain Donald Trump.

Taux :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont évolué différemment aux États-Unis et en Europe. Aux États-Unis, le rendement des bons du Trésor à 10 ans a fluctué entre 4,2% et 4,8%. On note que depuis le début d'année 2025, le taux à 10 ans américain s'est fortement replié compte tenu des incertitudes liées aux politiques commerciales de l'administration Trump et aux perspectives économiques. En Europe, le taux du Bund allemand à 10 ans est resté plutôt stable jusqu'au début de mars 2025. L'annonce du plan de relance massif du nouveau gouvernement allemand a provoqué une hausse rapide des taux d'intérêt à 10 ans, atteignant 2,9% courant mars contre 2,4% avant l'annonce.

Crédit :

Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement avec des gains avoisinant les 8% (indice Bloomberg Global High Yield TR¹). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate²) a affiché un rendement plus modéré de 4,6% sur la période. Le marché primaire a été particulièrement dynamique, atteignant des niveaux records, avec 588 milliards d'euros d'émissions Investment Grade et 155 milliards d'euros en High Yield³ (source 2024 : OIS & Bloomberg). Cette abondance d'émissions a été accompagnée d'un triplement des flux vers les fonds obligataires européens par rapport à 2023, facilitant le refinancement des entreprises dans un contexte de coûts d'emprunt en baisse. Notons que le crédit européen de bonne qualité (indice Bloomberg Pan-European Aggregate TR⁴) a néanmoins souffert sur le dernier mois de mars, en raison de la nette augmentation du taux à 10 ans de l'obligation allemande.

Action :

Sur l'exercice, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé sur 2024, l'inflation sous-jacente⁵ est restée présente, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité⁶ des marchés actions est resté stable et de nombreux indices ont atteint des records historiques. Toutefois, la fin de l'exercice est marquée par une volatilité accrue due à l'escalade des tensions commerciales, notamment avec les menaces de droits de douane formulées par l'administration Trump. Cette situation a amplifié l'incertitude économique et influé sur les indices mondiaux.

Les actions américaines ont été marquées par une volatilité notable, influencée par divers facteurs politiques et économiques. Après l'élection de Donald Trump le 5 novembre 2024, les marchés ont initialement réagi positivement, anticipant des baisses d'impôts et une déréglementation. Cependant, des nominations controversées et des politiques commerciales agressives, notamment l'imposition de tarifs douaniers, ont suscité des inquiétudes concernant l'inflation et la croissance économique, entraînant des fluctuations sur les marchés. En mars 2025, les tensions commerciales se sont intensifiées avec l'annonce de nouveaux tarifs sur les importations en provenance du Mexique, du Canada et de la Chine, exacerbant l'incertitude économique. Cette situation a contribué à une augmentation du Cboe Volatility Index (VIX)⁷, reflétant l'anxiété croissante des investisseurs face aux perspectives économiques incertaines. Le S&P500 affiche tout de même une performance positive de 8,23% sur la période.

A noter que la dynamique sur le secteur technologique a ainsi offert un contrepoids aux défis économiques, mettant en évidence la capacité d'innovation des États-Unis même en période d'incertitude. En effet durant l'exercice huit entreprises ont été propulsées au-delà des 1 000 milliards de dollars de capitalisation, toutes liées à l'intelligence artificielle (IA).

Le marché américain doit rester sous surveillance, surtout avec les annonces de Donald Trump prévu en avril concernant les tarifs douaniers sur les importations en provenance des divers partenaires commerciaux.

En 2024, les actions européennes ont montré une performance globalement positive, bien que marquée par des disparités géographiques. Les marchés européens ont connu une reprise modérée, portée par un sentiment d'optimisme alimenté par des mesures de soutien économique, notamment la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne (BCE). Cependant la France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés en raison de leur instabilité politique et le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis en 2025 a introduit de nouvelles incertitudes.

¹ Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations à haut rendement au niveau mondial.

² Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

³ Obligations d'entreprises notées en dessous de l'Investment Grade (BB+ et inférieur), offrant des rendements plus élevés en contrepartie d'un risque accru.

⁴ Indice Bloomberg Pan-European Aggregate TR : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau européen.

⁵ L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie.

⁶ La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

⁷ Le VIX est un indicateur de volatilité (Volatility Index, abrégé en VIX) du marché financier américain. Il est établi quotidiennement par le Chicago Board Options Exchange (CBOE). Cet indice est calculé en faisant la moyenne des volatilités annuelles sur les options d'achat (call) et les options de vente (put) sur l'indice Standard & Poor's 500 (S&P 500).

Les Bourses européennes ont marqué le pas en mars 2025, affectées par la peur d'une guerre commerciale entre les États-Unis et ses partenaires commerciaux.

Les actions européennes affichent cependant un bilan trimestriel positif grâce à l'annonce d'un vaste plan de relance allemand axé sur les dépenses militaires et les infrastructures, qui a particulièrement bénéficié aux valeurs du secteur de la défense. L'Eurostoxx50 net return TR clôture l'exercice à 5,8%.

Pour finir, sur 2024 le marché japonais a de manière générale bien performé, le Nikkei⁸ dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. En revanche sur les derniers mois de l'exercice, le Nikkei a subi une pression notable en raison des annonces des nouvelles barrières douanières. Le 31 mars, l'indice a clôturé près de son plus bas niveau depuis huit mois, reflétant les inquiétudes croissantes liées à ces mesures protectionnistes.

Politique de gestion

Sur l'exercice Ofi Invest ESG Euro High Yield n'a pas utilisé d'instrument financier à terme tel que les swaps de change.

L'OPCVM a utilisé d'autres dérivés comme des indices de « Credit Defaults Swaps » de type Itraxx Xover. Le portefeuille a également utilisé des contrats Futures sur les taux d'intérêts allemands afin notamment d'augmenter la sensibilité taux du portefeuille.

Les encours du Fonds ont fortement augmenté au cours de l'année à la suite principalement de la fusion absorption par le fonds Ofi Invest Euro High Yield du fonds Ofi Invest ISR High Yield, et dans une moindre mesure de l'effet marché. La hausse des encours n'a pas eu de conséquence sur la gestion du Fonds. On notera également la perte du label ISR à la suite de la mise en place de la V3 du Label.

Après une excellente année 2023, la performance du marché high yield a encore été très forte en 2024 à +7.4% sur l'exercice. Le marché a profité à la fois du portage élevé de début d'année et d'un léger resserrement des spreads de crédit, passés sur l'année de 387 points de base (pb) à 373 pb. L'année a été cependant marquée par une très forte volatilité de ces primes de crédit, passés sous les 300 pb mi-février 2025 et qui se sont fortement écartés au cours du mois de mars sous l'effet de la menace américaine d'imposer des droits de douanes importants à partir d'avril. Cette nouvelle donne macroéconomique crée des tensions sur les sociétés les plus fragiles et les plus cycliques, alors qu'en parallèle la croissance européenne reste faible et que les taux de défaut remontent progressivement en Europe. On notera tout de même début mars la décision historique de l'Allemagne de renoncer au mécanisme de frein à la dette et de voter un plan d'investissement massif destiné à relancer son économie et à renforcer les capacités militaires, ce qui devrait soutenir la croissance économique du continent à moyen terme.

Côté émetteurs, l'année a été marquée par la restructuration de la dette Altice. Les porteurs obligataires ont finalement accepté une réduction de la dette de plus de 8 Mds€, en échange de 45% du capital et d'un paiement cash. Cette restructuration a été historique à plusieurs niveaux, à la fois sur le montant négocié et sur l'organisation des discussions, les porteurs s'étant organisés en *cooperation agreement*, un format historiquement anglo-saxon.

Dans un marché très positif jusqu'à fin février, aux fondamentaux solides et aux bonnes performances, les flux ont été massifs sur l'année sur le high yield européen. Sur l'année, les fonds européens ont collecté plus de 10 Mds\$. On notera cependant la forte décollecte de 3 Mds\$ sur le dernier mois de mars, symbole de fébrilité dans un contexte macroéconomique plus incertain. Côté émetteurs, l'année 2024 a été dans le ton du redémarrage très fort des premiers mois, avec près de 100Mds€ émis, soit la deuxième meilleure année d'émission après l'année 2021, les émetteurs profitant de l'appétit des investisseurs et de spreads de crédit nettement en-dessous de leur moyenne de long terme pour venir se refinancer.

⁸ Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

Par rating, le compartiment du haut rendement européen (hors financières) noté BB progresse de +6.9%, les B de +8.0% et les CCC de +11.1%. Sans surprise, la très bonne tenue du marché et la baisse des spreads ont conduit à une surperformance des noms les plus risqués. Parmi les CCC, à noter que la surperformance d'Altice France sur la période avril 24 – mars 25 a été très importante, les négociations avec l'entreprise ayant fait fortement remonter les obligations, qui avaient chuté en mars 2024.

Par secteur, on notera surtout l'extrême volatilité au cours de l'année du secteur auto - qui termine à +3.7%, soit le principal sous-performer du marché. Le secteur a fortement baissé à partir de l'été 2024 à la suite de nombreux avertissements sur résultats de la part des constructeurs et des équipementiers, puis s'est repris début 2025, avant de baisser de nouveau en mars 2025 avec les annonces de droits de douanes qui vont pénaliser très fortement l'industrie.

Performances

Entre le 28/03/2024 et le 31/03/2025, la performance du Fonds a été de 6,13% pour la part GI, de 4,85% pour la part GR, de 6,19% pour la part IC, de 6,20% pour la part ID, de 5,53% pour la part R, et de 5,99% pour la part RF contre 7,37% pour son indice de référence (Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index).

Entre le 29/07/2024 (*date de lancement*) et le 31/03/2025, la performance du Fonds a été de 3,80% pour la part XL contre 4,86% pour son indice de référence (Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest Euro High Yield PART GI	FR0013274966	28/03/2024	31/03/2025	6,13%	7,37%	117,94 €	125,17 €
Ofi Invest Euro High Yield PART GR	FR0013274974	28/03/2024	31/03/2025	4,85%	7,37%	117,90 €	123,62 €
Ofi Invest Euro High Yield PART IC	FR0010596783	28/03/2024	31/03/2025	6,19%	7,37%	119,52 €	126,92 €
Ofi Invest Euro High Yield PART ID	FR0011482702	28/03/2024	31/03/2025	6,20%	7,37%	51,5 €	53,11 €
Ofi Invest Euro High Yield PART R	FR0013274958	28/03/2024	31/03/2025	5,53%	7,37%	112,20 €	118,41 €
Ofi Invest Euro High Yield PART RF	FR0013308897	28/03/2024	31/03/2025	5,99%	7,37%	114,95 €	121,84 €
Ofi Invest Euro High Yield PART XL	FR001400RK43	29/07/2024	31/03/2025	3,80%	4,86%	10 022,00 €	10 402,58 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

nom_fonds	categorie	isin	titre	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				acquisitions	cessions
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS PART D	185 777 716,78	183 871 191,33
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2774392638	FORVIA SE 5.5% 15/06/2031	13 068 928,61	3 582 861,80
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2919880679	UNITED GROUP BV 6.50% 31/10/2031	6 086 286,50	
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	FR001400KWR6	ELO SACA 6% 22/03/2029	5 891 585,00	2 025 380,00
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2834242435	PLT VII FINANCE SARL 6% 15/06/2031	5 630 675,37	
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2825597656	OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01/06/2029	5 422 935,00	
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2911131253	APCOA PARKING HOLDINGS GMBH 6% 15/04/2031	5 364 369,10	898 911,00
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2342732646	VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERPETUAL	5 333 850,00	
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2859406139	ZEGONA FINANCE PLC 6.75% 17/07/2029	5 044 971,25	1 008 300,00
OFI INVEST EURO HIGH YIELD	OBLIGATIONS	XS2069407786	CPI PROPERTY GROUP SA 16.25% 23/04/2027	5 042 577,00	2 891 250,00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul retenue pour l'engagement est la méthode probabiliste. Le Fonds utilise la méthode probabiliste en VaR relative. La Value at Risk est une approche statistique qui permet un suivi global du risque. Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Informations relatives à la VaR

Nom de l'OPC	Maximum de la VaR	Minimum de la VaR	Moyenne de la VaR
Ofi Invest Euro High Yield	0,80%	0,37%	0,57%

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 31/03/2025
- Taux : Pas de position au 31/03/2025
- **Crédit : 25 000 000 euros**
- Actions – CFD : Pas de position au 31/03/2025
- Commodities : Pas de position au 31/03/2025

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures : 61 451 910 euros**
- Options : Pas de position au 31/03/2025

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/03/2025, Ofi Invest Euro High Yield n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Euro High Yield

Identifiant d'entité juridique :
969500B818H2B95Z6E71

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 47,69% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds Ofi Invest Euro High Yield (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, au 31 mars 2025, il présentait une proportion de 47,69% d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche en « Amélioration de note » et s'engage ainsi à ce que la note ESG moyenne du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison composée des émetteurs de l'indice « Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High

Yield » (HEAE), que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

L'univers ISR de comparaison est le même que l'indicateur de référence du Fonds

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 mars 2025, Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint 6,22 sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de 5,87 sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi 47,69% de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} avril 2024 et 31 mars 2025

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 28 mars 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR agrégée au niveau du portefeuille est de **3,05** sur 5 et le score ISR de son indicateur de référence est de **2,01** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **0%** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs exclus appartenant à la catégorie « risque fort » ou « risque » pour les secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre (selon la matrice TEE)** : **1,46%**.

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, parmi les quatre indicateurs E, S G et Droits Humains, les deux indicateurs ESG suivants ont également été retenus :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **67,82** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées représentent **149,97** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires ;
- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins des 10 principes du Pacte mondial** : la part faisant l'objet des controverses est de 0% par rapport à son univers dont la part est de **1,09%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} avril 2023 et 28 mars 2024.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 11% de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Ainsi, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient 47,69%, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politiqueinvestissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'Incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à des typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	25628,38 Teq CO2	4184,86 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR	<p>Notation ESG¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production »</p> <p>Analyse de controverses sur ces enjeux ;</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet climat ;</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate ;</p> <p>Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz</p> <p>Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .</p> <p>Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.</p>
		Emissions de GES de niveau 2	7909,98 Teq CO2	1343,54 Teq CO2		
		Emissions de GES de niveau 3	193957,87 Teq CO2	40381,63 Teq CO2		
		Emissions totales de GES	227496,24 (Teq CO2)	45910,03 Teq CO2		
		Taux de couverture = 62,62 %	Taux de couverture = 54,27%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion		
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	683,42 (Teq CO2/million d'EUR)	891,28 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs</p>	
		Taux de couverture = 62,62 %	Taux de couverture = 54,27%			

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

						d'incidences négatives (PAI)
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	743,44 (Teq CO2/million d'EUR)	867,91 (Teq CO2/million d'EUR)			Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 62,62 %	Taux de couverture = 54,27%			
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4 %	4,33%			Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 74,44 %	Taux de couverture = 66,74%			
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 71,10 %	Part d'énergie non renouvelable consommée = 66,48%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 59,69 %	Taux de couverture = 52,31%			
		Part d'énergie non-renouvelable produite = 40,56 %	Part d'énergie non-renouvelable produite = 50,73%			
		Taux de couverture = 18,68 %	Taux de couverture = 10,24%			
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	1,20 (GWh/million d'EUR)	1,57 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique
		Taux de couverture = 63,53 %	Taux de couverture = 62,44%			

					de la Société de gestion	d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,01 %	0,41%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 67,10 %	Taux de couverture = 56,93%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1824,34 (Tonnes)	1698,38 (Tonnes)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 5,15%			
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1060,63 (Tonnes)	Taux de couverture = 6,81%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 37,94%	53303,46 (Tonnes)		

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 92,52%	Taux de couverture = 94,00%		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,38%	0,38%		Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 63,55 %	Taux de couverture = 67,06%			
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,08%	0,09%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des
			Taux de couverture = 28,34 %	Taux de couverture = 22,76%		

					le site internet de la Société de gestion	indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	33,70%	Diversité des sexes = 37,00%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%. Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 62,82%	Taux de couverture = 66,02%		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%		Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 90,64 %	Taux de couverture = 90,64 %		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%	1%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
			Taux de couverture = 74,44 %	Taux de couverture = 66,74%		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0 %	2,16%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires» Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas
			Taux de couverture = 73,54 %	Taux de couverture = 76,85%		

						de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
--	--	--	--	--	--	---

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 mars 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
FORVIA SE RegS	2,1%	France	Consommation discrétionnaire
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	1,9%	France	
TELEFONICA EUROPE BV RegS	1,2%	Espagne	Services de communication
LOXAM SAS RegS	1,2%	France	Industrie
UNITED GROUP BV RegS	1,1%	Slovénie	Services de communication
PLT VII FINANCE SARL RegS	1,1%	Luxembourg	Services de communication
ELECTRICITE DE FRANCE SA RegS	1,0%	France	Services aux collectivités
OI EUROPEAN GROUP BV RegS	1,0%	Etats Unis	Matériaux
VODAFONE GROUP PLC RegS	1,0%	Royaume Uni	Services de communication
CIRSA FINANCE INTERNATIONAL SARL RegS	1,0%	Espagne	Consommation discrétionnaire
VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FIN PNC9 RegS	1,0%	Allemagne	Consommation discrétionnaire
TK ELEVATOR HOLDCO GMBH RegS	1,0%	Allemagne	Industrie
AROUNDTOWN FINANCE SARL RegS	1,0%	Allemagne	Finance
GRUENENTHAL GMBH RegS	0,9%	Allemagne	Santé
ILIAD HOLDING SAS RegS	0,9%	France	Services de communication

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?

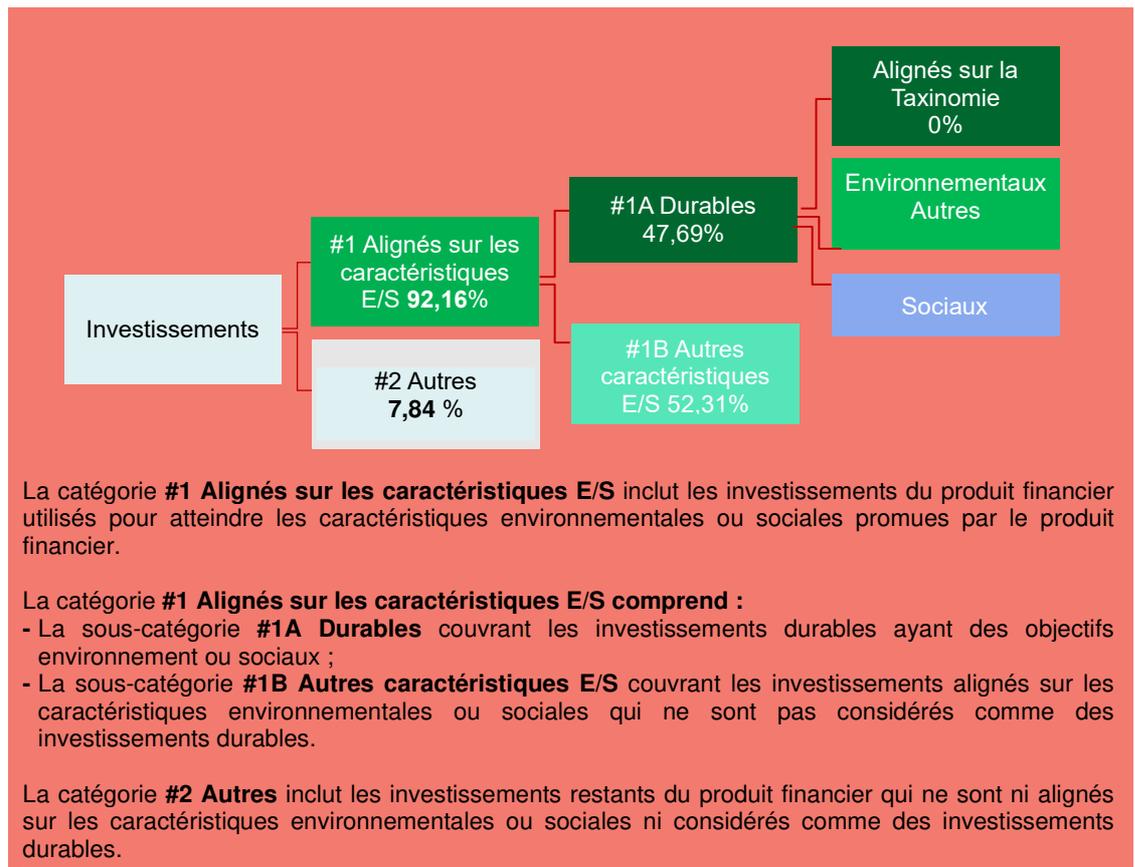
Au 31 mars 2025, le Fonds a **92,16%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **7,84%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0,36%** de liquidités ;
- **-2,03 %** de dérivés ;
- **9,51 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 mars 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Consommation discrétionnaire	18,9%
Services de communication	17,2%
Industrie	16,6%
Santé	10,9%
Matériaux	9,0%
Services aux collectivités	7,1%
Immobilier	6,5%
Soins de santé	6,4%
Autre	2,4%
Technologies de l'information	2,0%
Finance	1,6%
Pétrole et gaz	1,3%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 mars 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?**

Oui

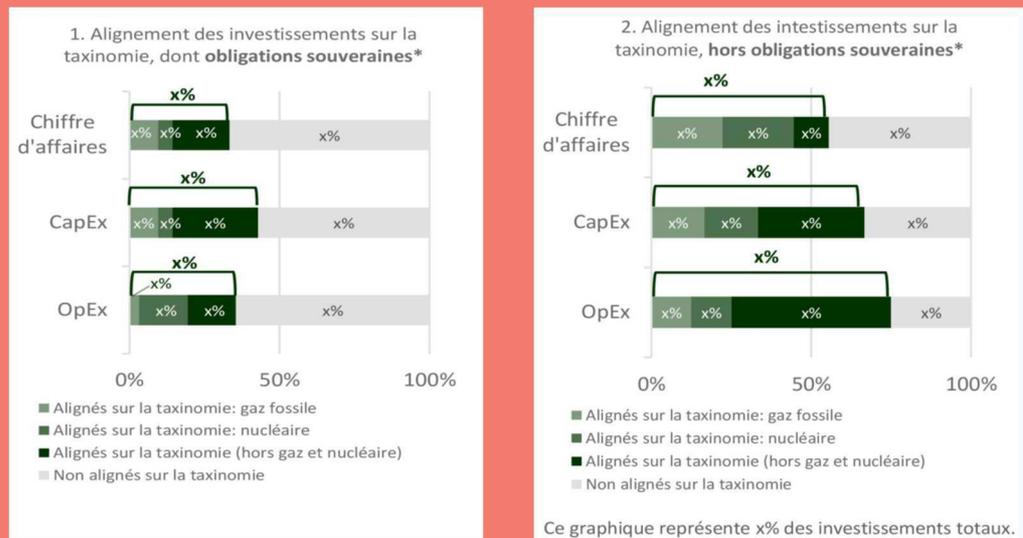
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 mars 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 mars 2025, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durable ayant

un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie était de **47,69%**.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison de ce produit financier comprend les valeurs composant l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index qui est le même que l'indicateur de référence du Fonds.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



Société d'expertise comptable
Ordre régional de Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale de Paris

OFI INVEST EURO HIGH YIELD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

OFI INVEST EURO HIGH YIELD

Fonds Commun de Placement

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
Société de gestion
20-22, rue Vernier – 75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 MARS 2025

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST EURO HIGH YIELD constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de la date de début d'exercice à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point détaillé dans la note des « Règles et méthodes comptables » figurant dans l'annexe des comptes annuels.

Cette note traite des changements de méthodes comptables, y compris de présentation, liés à l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié). Elle expose notamment les conséquences découlant de la première application de ce règlement.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA SOCIETE DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 juin 2025
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Maxime GALLET

Bilan Actif au 31 mars 2025 en euros

	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	538 016 077,54
Actions et valeurs assimilées (A)	0,37
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,37
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	524 921 079,08
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	524 921 079,08
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	-
Non négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	10 400 389,20
OPCVM	10 400 389,20
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	2 694 608,89
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	538 016 077,54
Créances et comptes d'ajustement actifs	7 067 957,48
Comptes financiers	1 996 731,16
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	9 064 688,64
Total Actif I+II	547 080 766,18

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 mars 2025 en euros

	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	503 340 199,52
Report à nouveau sur revenu net	1 497,57
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	2 941 532,50
Résultat net de l'exercice	26 880 519,69
Capitaux propres	533 163 749,28
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	533 163 749,28
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	2 694 608,89
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	2 694 608,89
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	11 222 408,01
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	11 222 408,01
Total Passifs : I+II+III+IV	547 080 766,18

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 mars 2025 en euros

	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	16 033 137,88
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	396 736,11
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	133 451,01
Sous-total Produits sur opérations financières	16 563 325,00
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-705 166,65
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-10 100,28
Sous-total Charges sur opérations financières	-715 266,93
Total Revenus financiers nets (A)	15 848 058,07
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-2 491 003,95
Frais de gestion de la société de gestion	-2 491 003,95
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-2 491 003,95
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	13 357 054,12
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	3 709 736,03
Sous-total Revenus nets I = C+D	17 066 790,15

Compte de résultat au 31 mars 2025 en euros (suite)

	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	-1 629 182,84
Frais de transactions externes et frais de cession	-164 968,16
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-1 794 151,00
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	321 709,38
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	-1 472 441,62
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	5 598 064,16
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-18,38
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	5 598 045,78
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	5 688 125,38
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	11 286 171,16
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	26 880 519,69

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie du Fonds est de constituer un portefeuille principalement exposé au risque des marchés de crédit Euro High Yield (catégorie « spéculative »). L'univers initial est composé de l'ensemble des titres de l'indicateur de référence, l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index défini ci-dessus.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds a vocation à investir soit sur des obligations « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade » par opposition à la catégorie « Investment Grade ») libellées en euro et émises par des entreprises privées de pays de l'OCDE, soit sur des instruments financiers à terme de type dérivés de crédit (CDS, Indices CDS) ; ces instruments présentent un risque de crédit élevé.

Le Fonds prendra ainsi des positions dans des instruments qui permettront de gérer activement le risque de crédit et qui seront de type financé (obligations ou titres) ou contrats financiers à terme (CDS, Indices CDS). Cette prise de risque se traduit par des choix d'allocation, entre obligations haut rendement et cash, entre secteurs économiques ou niveaux de séniorité, et de positionnement sur les courbes de crédit.

La gestion active est structurée autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield, allocation sectorielle ou par catégorie de notation).

Toutes les stratégies constituées sont investies sur des instruments (titres ou dérivés de crédit) qui font l'objet d'une sélection par le gérant, au sein d'un univers couvert par l'équipe d'analystes crédit. Le gérant privilégie la diversification du portefeuille sur une classe d'actif large afin de réduire le risque spécifique du Fonds relativement à son indice.

En complément de sa stratégie, le Fonds pourra notamment investir :

- Dans des obligations de sociétés non OCDE émises en euro dans la limite de 20 % de l'actif net ;
- Jusqu'à 10% de son actif en actions d'entreprises privées de pays de l'OCDE.

Bien que l'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 10.

L'exposition globale du Fonds au risque action restera accessoire.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021
Actif net					
en EUR	533 163 749,28	180 429 312,77	144 147 865,53	166 618 480,55	154 055 140,36
Nombre de titres					
Catégorie de parts IC	1 914 047,0449	859 882,9362	631 115,9681	498 824,9741	486 207,5659
Catégorie de parts ID	1 267 500,0000	1 354 000,0000	1 464 000,0000	1 860 500,0000	1 722 500,0000
Catégorie de parts GI	1,0000	28 896,0000	22 875,0000	1,0000	9 051,0000
Catégorie de parts GR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie de parts R	490 518,4895	40 142,9421	40 221,9250	159 739,6210	55 890,8101
Catégorie de parts RF	11,0000	11,0000	11,0000	11,0000	11,0000
Catégorie de parts XL	15 844,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	126,92	119,52	107,51	111,17	113,90
Catégorie de parts ID en EUR	53,11	51,50	47,66	50,69	53,16
Catégorie de parts GI en EUR	125,17	117,94	106,08	109,33	112,11
Catégorie de parts GR en EUR	123,62	117,90	106,39	109,57	111,92
Catégorie de parts R en EUR	118,41	112,20	101,52	105,46	108,86
Catégorie de parts RF en EUR	121,84	114,95	103,54	107,25	110,01
Catégorie de parts XL en EUR	10 402,58 ⁽¹⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	1,90	1,52	1,35	1,33	1,24
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts XL en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	4,51	3,49	3,01	2,89	2,64
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-3,52	1,81	-31,07	-450,49	2,89
Catégorie de parts GR en EUR	2,76	1,66	2,55	3,14	2,83
Catégorie de parts R en EUR	3,29	1,09	1,41	1,94	1,79
Catégorie de parts RF en EUR	3,90	1,60	1,15	2,67	2,37
Catégorie de parts XL en EUR	219,78	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts XL a été créée le 29/07/2024 avec une valeur nominale de EUR 10 022,00.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020-07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La devise de libellé des parts : euro.

La valeur liquidative est calculée de façon quotidienne, chaque jour de bourse ouvré, non férié et est datée de ce même jour (Bourse de Paris).

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition. Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPCVM valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme fermes et conditionnelles.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1.III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties. Les Credit Default Swaps sont valorisées "mark to market", sur la base du cours de clôture en tenant compte de la durée de vie résiduelle de l'instrument financier.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Le FCP peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de souscription / rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le FCP met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la société de gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat de parts du FCP en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du fonds.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de

gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. L'application du swing est à la discrétion de la société de gestion conformément à la pricing policy Ofi invest Asset Management. Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en œuvre.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles (sauf options sur dérivés de crédit) sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les options sur dérivés de crédit figurent au hors-bilan pour leur valeur nominale.

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Les Credit Default Swaps figurent au hors-bilan pour leur valeur nominale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPCVM, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum, appliqué sur la base de l'actif net tout OPCVM inclus, ne peut être supérieur à

- 0,70% TTC pour la catégorie de parts IC
- 0,70% TTC pour la catégorie de parts ID
- 1,35% TTC pour la catégorie de parts R
- 0,80% TTC pour la catégorie de parts RF
- 0,80% TTC pour la catégorie de parts GI
- 1,80% TTC pour la catégorie de parts GR
- 0,45% TTC pour la catégorie de parts XL

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 3 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion du Fonds en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais de gestion variables s'appliquent aux parts IC, ID, R et RF.

A compter du 01/04/2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit.

La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 1er avril au 31 mars de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des période précédentes (voir ci-dessous)

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du fonds est définie comme la différence positive entre l'actif net du fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un fonds fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% de la performance au-delà de l'indice Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, incluse la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

Par exception, la période de référence commencera le 01/04/2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 01/04/2022 au 31/03/2023, la seconde du 01/04/2022 au 31/03/2024, jusqu'à la cinquième période du 01/04/22 au 31/03/2027.

A titre d'exemple :

Période de cristallisation	Performance relative	Sous performance à compenser les périodes suivantes	Paiement d'une commission de surperformance
Période 1	2%	0%	Oui
Période 2	-6%	-6%	Non
Période 3	2%	-4%	Non
Période 4	2%	-2%	Non
Période 5	-4%	-6%	Non
Période 6	0%	-4%	Non
Période 7	5%	0%	Oui

En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative du Compartiment sera positive, cette commission de surperformance sera également prélevée, mais limitée à 1.5% de l'actif net.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de cristallisation.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la Société de Gestion

Affectation des sommes distribuables

Parts IC, R, RF, GI et GR

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts ID

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts XL

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	180 429 312,77
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	490 517 417,62
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-153 115 310,59
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	13 357 054,12
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-1 794 151,00
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	5 598 045,78
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-2 055 800,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	227 180,58 ⁽²⁾
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	533 163 749,28

(2) dont 7 180,58 € soulte liée à la fusion avec le fonds OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO et 220 000,00 € de provision swing pricing

Souscriptions rachats

Catégorie de parts IC	
Parts émises	1 821 797,9812
Parts rachetées	767 633,8725
Catégorie de parts ID	
Parts émises	-
Parts rachetées	86 500,0000
Catégorie de parts GI	
Parts émises	35 720,0000
Parts rachetées	64 615,0000
Catégorie de parts GR	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie de parts R	
Parts émises	812 322,2674
Parts rachetées	361 946,7200
Catégorie de parts RF	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie de parts XL	
Parts émises	16 074,0000 ⁽³⁾
Parts rachetées	230,0000

(3) La catégorie de parts XL a été créée le 29/07/2024.

Commissions

Catégorie de parts IC		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts ID		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts GI		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts GR		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts R		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts RF		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
Catégorie de parts XL		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FRO010596783 - OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FRO011482702 - OFI INVEST EURO HIGH YIELD ID

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FRO013274966 - OFI INVEST EURO HIGH YIELD GI

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FRO013274974 - OFI INVEST EURO HIGH YIELD GR

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FRO013274958 - OFI INVEST EURO HIGH YIELD R

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FRO013308897 - OFI INVEST EURO HIGH YIELD RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FRO01400RK43 - OFI INVEST EURO HIGH YIELD XL

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	États-Unis			
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Actions et valeurs assimilées	0	0	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA
Total	0	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux	
					+/-	+/-
Actif						
Dépôts	-	-	-	-	-	-
Obligations	524 921	383 450	141 471	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 997	-	-	-	-	1 997

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	61 452	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	444 902	141 471	-	1 997

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	2 251	6 567	49 533	191 975	274 595
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 997	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	61 452
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	4 248	6 567	49 533	191 975	336 047

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	USD	GBP		
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	0	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	3	2	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	3	2	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	49 921	475 000	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	25 000
Solde net	49 921	475 000	25 000

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	3 866	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	3 866	
<i>Société Générale</i>	894	
<i>Newedge</i>	2 972	
Comptes financiers	1 997	
<i>Société Générale</i>	1 997	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR0000008997 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D France		Monétaire	EUR	10 400
Total					10 400

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/03/2025
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	3 866 187,07
Vente à règlement différé	2 286 760,00
Coupons à recevoir	774 520,63
Souscriptions à recevoir	140 489,78
Total créances	7 067 957,48
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-284 720,91
Provision pour frais de gestion variables à payer	-47,62
Provision commission de mouvement	-9 806,36
Achat à règlement différé	-10 924 965,60
Rachats à payer	-2 867,52
Total dettes	-11 222 408,01
Total	-4 154 450,53

Frais de gestion

Catégorie de parts IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,71
Commission de performance (frais variables)	38,20
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts ID	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,74
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts GI	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,86
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts GR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,04
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,24
Commission de performance (frais variables)	9,42
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,93
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts XL	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40 ⁽⁴⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(4) La catégorie de parts XL ayant été créée le 29/07/2024, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	2 220,00	4 684,86	10 400 389,20

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2025
Catégorie de parts IC	
Revenus nets	8 639 198,15
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	8 639 198,15
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	8 639 198,15
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	8 639 198,15
Total	8 639 198,15
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts ID	
Revenus nets	2 417 194,52
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 417 194,52
Report à nouveau	1 497,57
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 418 692,09
Affectation :	
Distribution	2 408 250,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	10 442,09
Capitalisation	-
Total	2 418 692,09

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/03/2025
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	1 267 500,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,90
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts GI	
Revenus nets	-3,28
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-3,28
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-3,28
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-3,28
Total	-3,28
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts GR	
Revenus nets	2,76
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2,76
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	2,76
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	2,76
Total	2,76

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/03/2025
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts R	
Revenus nets	1 718 569,03
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 718 569,03
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 718 569,03
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1 718 569,03
Total	1 718 569,03
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts RF	
Revenus nets	45,09
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	45,09
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	45,09
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	45,09
Total	45,09

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/03/2025
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts XL	
Revenus nets	4 291 783,88⁽⁵⁾
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 291 783,88
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 291 783,88
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	4 291 783,88
Total	4 291 783,88
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	15 844,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

(5) La catégorie de parts XL a été créée le 29/07/2024.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2025
Catégorie de parts IC	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-437 978,93
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-437 978,93
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 898 797,30
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 460 818,37

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/03/2025
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1 460 818,37
Capitalisation	-
Total	1 460 818,37
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	1 914 047,0449
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts ID	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-120 287,53
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-120 287,53
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 042 735,20
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	922 447,67
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	922 447,67
Capitalisation	-
Total	922 447,67
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	1 267 500,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts GI	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-0,24
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-0,24
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-0,24
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-0,24
Total	-0,24

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/03/2025
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts GR	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,00
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	0,00
Total	0,00
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts R	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-104 616,83
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-104 616,83
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-104 616,83
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-104 616,83
Total	-104 616,83
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	490 518,4895
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/03/2025
Catégorie de parts RF	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2,10
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-2,10
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-2,10
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-2,10
Total	-2,10
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	11,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts XL	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-809 555,99⁽⁶⁾
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-809 555,99
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-809 555,99
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-809 555,99
Total	-809 555,99
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	15 844,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

(6) La catégorie de parts XL a été créée le 29/07/2024.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				0,37	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
FORTUNE MANAGEMENT	Finance/Assurance	EUR	58 200,00	0,00	0,00
NORTHWESTERN	Energie	USD	125 000,00	0,00	0,00
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				0,37	-
IT GROUP	IT/Communication	USD	4 000,00	0,37	0,00
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				524 921 079,08	98,45
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				524 921 079,08	98,45
888 ACQUISITIONS LIMITED 7.558% 15/07/2027	Tourisme	EUR	1 200 000,00	1 213 614,87	0,23
ABERTIS FINANCE BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	2 600 000,00	2 619 831,59	0,49
ABERTS FINANCE BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 398 057,49	0,26
ADECCO INT FINANCIAL SVS VAR 21/03/2082	Finance/Assurance	EUR	3 905 000,00	3 659 526,89	0,69
ADLER PELZER HLDG GMBH 9.5% 01/04/2027	Manufacture	EUR	2 200 000,00	2 110 107,04	0,40
AIR FRANCE KLM 4.625% 23/05/2029	Transport	EUR	2 500 000,00	2 663 794,18	0,50
AIR FRANCE KLM 8.125% 31/05/2028	Transport	EUR	300 000,00	355 993,93	0,07
ALEXANDRITE MONNET UK 10.5% 15/05/2029	Finance/Assurance	EUR	1 498 000,00	1 668 851,89	0,31
ALLWYN ENTERTAINMENT AS 3.875% 15/02/2027	Culture	EUR	2 465 000,00	2 467 240,75	0,46
ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 7.25% 30/04/2030	Finance/Assurance	EUR	2 038 000,00	2 178 147,03	0,41
ALSTOM SA VAR PREP 31/12/2099	Manufacture	EUR	3 000 000,00	3 218 567,10	0,60
ALSTRIA OFFICE REIT AG 5.5% 20/03/2031	Immobilier	EUR	5 100 000,00	4 972 188,41	0,93
ALTAREA 1.75% 16/01/2030	Immobilier	EUR	3 300 000,00	2 895 102,66	0,54
ALTICE FRANCE SA 3.375% 15/01/2028	IT/Communication	EUR	2 500 000,00	2 022 565,63	0,38
ALTICE FRANCE SA 4.25% 15/10/2029	IT/Communication	EUR	2 500 000,00	2 046 980,36	0,38
AMVER FINCO PLC 6.625% 15/07/2029	Admin. privée	EUR	4 393 000,00	4 612 211,31	0,87
APA INFRASTRUCTURE VAR 09/11/2083	Finance/Assurance	EUR	2 224 000,00	2 450 849,52	0,46
APCOA PARKING HOLDINGS GMBH 6% 15/04/2031	Transport	EUR	4 468 000,00	4 593 133,79	0,86
ARAMARK 4.375% 15/04/2033	Finance/Assurance	EUR	3 368 000,00	3 307 476,57	0,62
ARENA LUX FIN SARL 1.875% 01/02/2028	Finance/Assurance	EUR	2 025 000,00	1 929 333,09	0,36
ARKEMA PERP	Manufacture	EUR	2 000 000,00	1 969 095,62	0,37
AROUNDTOWN FINANCE SARL VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	5 600 000,00	5 181 044,05	0,97
ASHLAND SERVICES BV 2% 30/01/2028	Finance/Assurance	EUR	1 376 000,00	1 298 702,44	0,24
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15/12/2029	Manufacture	EUR	1 368 000,00	769 603,56	0,14
AVANTOR FUNDING INC 3.875% 15/07/2028	Finance/Assurance	EUR	2 476 000,00	2 475 029,89	0,46

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AVIS BUDGET FINANCE PLC 7.0% 28/02/2029	Finance/Assurance	EUR	1 269 000,00	1 249 103,49	0,23
AVIS BUDGET FINANCE PLC 7.25% 31/07/2030	Finance/Assurance	EUR	1 425 000,00	1 410 160,21	0,26
AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	Finance/Assurance	EUR	1 738 000,00	1 780 138,29	0,33
BOELS TOPHOLDING BV 5.75% 15/05/2030	Admin. privée	EUR	2 382 000,00	2 490 909,67	0,47
BRITISH TELECOMMUNICATIO VAR 18/08/2080	IT/Communication	EUR	3 000 000,00	3 013 694,22	0,57
BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC VAR 03/10/2054	IT/Communication	EUR	1 800 000,00	1 888 045,89	0,35
BUBBLES BIDCO SPA 6.5% 30/09/2031	Commerce	EUR	3 727 000,00	3 737 119,52	0,70
CALIFORNIA BUYER LIMITED 5.625% 15/02/2032	Energie	EUR	4 135 000,00	4 270 969,14	0,80
CANPACK SA 2.375% 01/11/2027	Manufacture	EUR	3 308 000,00	3 224 611,29	0,60
CASTELLUM AB VAR PERPETUAL	Immobilier	EUR	2 824 000,00	2 745 617,37	0,51
CELANESE US HOLDINGS INC 5% 15/04/2031	Manufacture	EUR	3 094 000,00	3 078 189,32	0,58
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15/01/2028	Manufacture	EUR	2 269 000,00	2 090 537,79	0,39
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15/05/2030	Manufacture	EUR	2 979 000,00	2 836 012,97	0,53
CIDRON AIDA FINCO SARL 5% 01/04/2028	Finance/Assurance	EUR	2 597 000,00	2 619 019,67	0,49
CIRSA FINANCE INTER 10.375% 30/11/2027	Finance/Assurance	EUR	224 000,00	213 865,20	0,04
CIRSA FINANCE INTER 4.5% 15/03/2027	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 102 491,50	0,21
CIRSA FINANCE INTER 6.5% 15/03/2029	Finance/Assurance	EUR	4 997 000,00	5 350 951,39	1,00
CONSTELLIUM SE 3.125% 15/07/2029	Manufacture	EUR	2 270 000,00	2 137 531,94	0,40
COTY INC 5.75% 15/09/2028	Manufacture	EUR	1 524 000,00	1 581 371,40	0,30
CPI PROPERTY GROUP SA 1.625% 23/04/2027	Immobilier	EUR	2 400 000,00	2 391 972,16	0,45
CPI PROPERTY GROUP SA 6% 27/01/2032	Immobilier	EUR	4 163 000,00	4 186 583,11	0,79
CPI PROPERTY GROUP SA VAR PERPETUAL	Immobilier	EUR	1 800 000,00	1 596 747,95	0,30
CT INVESTMENT GMBH 6.375% 15/04/2030	Finance/Assurance	EUR	3 312 000,00	3 479 431,26	0,65
CTEC II GMBH 5.25% 15/02/2030	Manufacture	EUR	3 400 000,00	3 119 820,17	0,59
CULLINAN HOLDCO 4.625% 15/10/2026	Finance/Assurance	EUR	2 100 000,00	1 967 983,21	0,37
DELLA TOFFOLA SPA FRN 05/11/2031	Manufacture	EUR	2 437 000,00	2 402 082,46	0,45
DOMETIC GROUP AB 2% 29/09/2028	Manufacture	EUR	4 440 000,00	4 133 005,02	0,78
DUFYR ONE BV 3.375% 15/04/2028	Finance/Assurance	EUR	2 578 000,00	2 583 765,05	0,48
DUFYR ONE BV 4.75% 18/04/2031	Finance/Assurance	EUR	2 880 000,00	2 992 835,20	0,56
DUOMO BIDCO SPA FRN 15/07/2031	Admin. privée	EUR	2 706 000,00	2 769 908,31	0,52
DYNAMO NEWCO II GMBH 6.25% 15/10/2031	Finance/Assurance	EUR	3 094 000,00	3 240 189,43	0,61
EC FINANCE PLC 3% 15/10/2026	Finance/Assurance	EUR	1 746 000,00	1 722 929,52	0,32
EDP SA VAR 16/09/2054	Energie	EUR	3 100 000,00	3 123 603,74	0,59
EDREAMS ODIGEO SA 5.5% 15/07/2027	Admin. privée	EUR	4 031 000,00	4 093 214,01	0,77
EG GLOBAL 11% 30/11/2028	Finance/Assurance	EUR	3 729 000,00	4 267 376,95	0,80
EIRCOM FINANCE DAC 5.75% 15/12/2029	Finance/Assurance	EUR	2 430 000,00	2 551 476,38	0,48
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	5 800 000,00	5 706 317,29	1,07

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	2 800 000,00	2 918 074,85	0,55
ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	1 956 000,00	1 997 365,65	0,37
ELO SACA 6% 22/03/2029	Commerce	EUR	4 200 000,00	3 829 258,52	0,72
EMERALD DEBT MERGER 6.375% 15/12/2030	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	2 099 975,83	0,39
ENEL SPA 1.375% PERPETUAL	Energie	EUR	914 000,00	868 967,47	0,16
ENEL SPA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	1 700 000,00	1 947 081,03	0,37
ENEL SPA VAR PERPTUAL	Energie	EUR	1 582 000,00	1 666 973,12	0,31
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 14/03/2082	Energie	EUR	4 500 000,00	4 340 298,70	0,81
ENERGIZER GAMMA ACQ BV 3.5% 30/06/2029	Finance/Assurance	EUR	3 024 000,00	2 845 113,60	0,53
ENGIE SA VAR PERPTUAL 31/12/2099	Energie	EUR	3 200 000,00	3 408 864,00	0,64
ENGINEERING SPA 8.625% 15/02/2030	IT/Communication	EUR	833 000,00	859 088,87	0,16
EPHIOS SUBCO SARL 7.875% 31/01/2031	Finance/Assurance	EUR	3 659 000,00	3 988 515,82	0,75
EUROFINS SCIENTIFIC SE PERP	Science/Technologie	EUR	4 140 000,00	4 176 414,42	0,78
EUTELSAT SA 1.5% 13/10/2028	IT/Communication	EUR	1 000 000,00	790 707,40	0,15
EUTELSAT SA 9.75% 13/04/2029	IT/Communication	EUR	1 620 000,00	1 667 543,89	0,31
EVONIK INDUSTRIES AG VAR 02/09/2081	Manufacture	EUR	3 300 000,00	3 191 259,12	0,60
FAURECIA 3.75% 15/06/2028	Manufacture	EUR	778 000,00	759 402,56	0,14
FIBER MIDCO SPA 10.0% 15/06/2029	Finance/Assurance	EUR	637 000,00	652 587,60	0,12
FLOS B AND B ITALIA SPA 10.0% 15/11/2028	Autres services	EUR	3 246 000,00	2 894 206,88	0,54
FORVIA SE 5.5% 15/06/2031	Manufacture	EUR	11 500 000,00	11 270 888,06	2,11
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31/10/2031	Commerce	EUR	3 446 000,00	3 526 771,00	0,66
GETLINK SE 3.5% 30/10/2025	Transport	EUR	2 630 000,00	2 653 050,49	0,50
GOLDSTORY SASU 6.75% 01/02/2030	Finance/Assurance	EUR	1 990 000,00	2 074 968,03	0,39
GRAND CITY PROPERTIES VAR PERP	Immobilier	EUR	3 800 000,00	3 627 842,82	0,68
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15/10/2028	Admin. privée	EUR	3 300 000,00	3 098 619,79	0,58
GRIFOLS SA 7.125% 01/05/2030	Manufacture	EUR	2 500 000,00	2 637 788,54	0,49
GRUENENTHAL GMBH 4.125% 15/05/2028	Manufacture	EUR	5 030 000,00	5 020 834,92	0,94
GRUENENTHAL GMBH 6.75% 15/05/2030	Manufacture	EUR	269 000,00	286 863,62	0,05
GRUPO ANTOLIN IRAUSA SA 3.5% 30/04/2028	Manufacture	EUR	4 000 000,00	2 677 071,11	0,50
GUALA CLOSURES S 3.25% 15/06/2028	Manufacture	EUR	4 737 000,00	4 567 982,52	0,86
HEIMSTADEN BOSTAD AB VAR PERP	Immobilier	EUR	3 316 000,00	3 276 094,44	0,61
IHO VERWALTUNGS GMBH 6.75% 15/11/2029PIK	Manufacture	EUR	3 000 000,00	3 170 977,50	0,59
ILIAD HOLDING SAS 6.875% 15/04/2031	IT/Communication	EUR	4 619 000,00	5 003 080,76	0,94
ILIAD SA 4.25% 15/12/2029	IT/Communication	EUR	1 200 000,00	1 227 867,59	0,23
ILIAD SA 5.625% 15/02/2030	IT/Communication	EUR	2 800 000,00	2 960 269,32	0,56
INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	Manufacture	EUR	3 500 000,00	3 476 267,60	0,65
INPOST NA 2.25% 15/07/2027	Transport	EUR	1 921 000,00	1 863 835,84	0,35
IPD 3 BV 8% 15/06/2028	IT/Communication	EUR	1 250 000,00	1 339 382,83	0,25
IPD 3 BV FRN 15/06/2031	IT/Communication	EUR	2 529 000,00	2 548 114,18	0,48
IQVIA INC 2.25% 15/03/2029	Science/Technologie	EUR	1 524 000,00	1 424 684,73	0,27

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALMATCH CHEMICALS SPA 10% 06/02/2028	Manufacture	EUR	1 521 000,00	1 632 604,22	0,31
ITELYUM REGENERATION SPA 4.625% 01/10/2026	Finance/Assurance	EUR	2 963 000,00	2 989 306,91	0,56
ITELYUM REGENERATION SPA 5.75% 15/04/2030	Eau/Déchets	EUR	3 260 000,00	3 240 211,80	0,61
KAIXO BONDOCO TELECOM SA 5.125% 30/09/2029	Finance/Assurance	EUR	3 024 000,00	3 048 797,22	0,57
KAPLA HOLDING SA 5% 30/04/2031	Finance/Assurance	EUR	1 778 000,00	1 794 608,22	0,34
KAPLA HOLDING SAS FRN 31/07/2030	Finance/Assurance	EUR	1 547 000,00	1 554 632,60	0,29
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	IT/Communication	EUR	3 697 000,00	3 881 473,21	0,73
LA POSTE SA VAR PERP 31/12/2099	Transport	EUR	2 600 000,00	2 654 848,44	0,50
LHMC FINCO 2 SARL 7.25% PIK 02/10/2025	Finance/Assurance	EUR	1 040 800,00	640 459,45	0,12
LORCA TELECOM BONDCO 4% 18/09/2027	Finance/Assurance	EUR	4 596 000,00	4 600 269,17	0,86
LOTTOMATICA SPA ROMA 7.125% 01/06/2028	Culture	EUR	1 298 000,00	1 383 081,20	0,26
LOTTOMATICA SPA/ROMA 5.375% 01/06/2030	Culture	EUR	1 000 000,00	1 048 065,97	0,20
LOXAM SAS 6.375% 31/05/2029	Admin. privée	EUR	5 925 000,00	6 295 655,66	1,18
LSF XI MAGPIE BIDCO 7.25% 30/06/2027	Commerce	EUR	2 500 000,00	2 543 419,44	0,48
MAHLE GMBH 6.5% 02/05/2031	Manufacture	EUR	2 725 000,00	2 767 001,13	0,52
MOTION FINCO SARL 7.375% 15/06/2030	Finance/Assurance	EUR	1 490 000,00	1 510 457,91	0,28
MUNDYS SPA 4.5% 24/01/2030	Transport	EUR	2 100 000,00	2 162 734,48	0,41
MUNDYS SPA 4.75% 24/01/2029	Transport	EUR	3 329 000,00	3 475 007,66	0,65
NATURGY 2.374% PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	3 400 000,00	3 329 388,23	0,62
NEINOR HOMES SLU 5.875% 15/02/2030	Construction	EUR	1 667 000,00	1 736 003,69	0,33
NEOPHARMED GENTILI SPA 7.125% 08/04/2030	Manufacture	EUR	3 611 000,00	3 890 637,13	0,73
NIDDA HEALTHCARE HOLDING 5.625% 21/02/2030	Manufacture	EUR	3 000 000,00	3 060 900,00	0,57
NOMAD FOODS BONDCO PLC 2.5% 24/06/2028	Finance/Assurance	EUR	2 224 000,00	2 139 148,22	0,40
NOVA ALEXANDRE III SAS FRN 15/07/2029	Finance/Assurance	EUR	3 176 000,00	3 287 591,85	0,62
OEG FINANCE PLC 7.25% 27/09/2029	Finance/Assurance	EUR	1 934 000,00	1 996 365,59	0,37
OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01/06/2029	Manufacture	EUR	5 350 000,00	5 481 213,21	1,03
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 9.625% 15/11/2028	Admin. privée	EUR	3 546 000,00	3 703 468,50	0,69
OPTICS BIDCO SPA 6.875% 15/02/2028	Finance/Assurance	EUR	661 000,00	706 461,06	0,13
OPTICS BIDCO SPA 7.75% 24/01/2033	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	2 338 236,71	0,44
OPTICS BIDCO SPA 7.875% 31/07/2028	Finance/Assurance	EUR	1 276 000,00	1 419 869,04	0,27
ORANGE SA VAR PERP	IT/Communication	EUR	1 700 000,00	1 603 648,66	0,30
ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	Manufacture	EUR	4 121 000,00	3 971 032,23	0,74
PAPREC HOLDING S 3.5% 01/07/2028	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	887 340,50	0,17
PAPREC HOLDING SA 7.25% 17/11/2029	Finance/Assurance	EUR	2 300 000,00	2 482 706,25	0,47
PERRIGO FINANCE UNLIMITE 5.375% 30/09/2032	Commerce	EUR	2 917 000,00	2 954 663,66	0,55
PICARD GROUPE 6.375% 01/07/2029	Finance/Assurance	EUR	953 000,00	996 651,77	0,19
PINNACLE BIDCO PLC 8.25% 11/10/2028	Culture	EUR	3 146 000,00	3 346 992,70	0,63

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PLAYTECH PLC 5.875% 28/06/2028	Culture	EUR	3 920 000,00	4 095 079,37	0,77
PLT VII FINANCE SARL 6% 15/06/2031	Finance/Assurance	EUR	5 547 000,00	5 796 744,94	1,09
PRIMO TRITON WATER HLD 3.875% 31/10/2028	Finance/Assurance	EUR	4 284 000,00	4 248 279,77	0,80
RAY FINANCING LLC 6.5% 15/07/2031	Finance/Assurance	EUR	4 259 000,00	4 428 363,25	0,83
REKEEP SPA 9% 15/09/2029	Admin. privée	EUR	1 817 000,00	1 814 946,79	0,34
ROQUETTE FRERES SA VAR PERPETUAL	Manufacture	EUR	4 400 000,00	4 403 954,45	0,83
ROSSINI SARL 6.75% 31/12/2029	Manufacture	EUR	3 440 000,00	3 658 164,80	0,69
SAIPEM FINANCE INTL BV 4.875% 30/05/2030	Finance/Assurance	EUR	3 107 000,00	3 342 707,66	0,63
SAPPI PAPIER HOLDINS 4.5% 15/03/2032	Manufacture	EUR	1 878 000,00	1 863 473,67	0,35
SCHAEFFLER AG 5.375% 01/04/2031	Manufacture	EUR	3 300 000,00	3 285 569,96	0,62
SECHE ENVIRONNEMENT SA 2.25% 15/11/2028	Eau/Déchets	EUR	1 619 000,00	1 534 289,63	0,29
SECHE ENVIRONNEMENT SACA 4.5% 25/03/2030	Eau/Déchets	EUR	1 698 000,00	1 700 402,67	0,32
SES SA VAR 12/09/2054	IT/Communication	EUR	1 600 000,00	1 525 896,77	0,29
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18/06/2025	Manufacture	EUR	914 000,00	917 300,05	0,17
SILGAN HOLDINGS INC 2.25% 01/06/2028	Manufacture	EUR	2 743 000,00	2 616 225,40	0,49
SNF GROUP SACA 4.5% 15/03/2032	Finance/Assurance	EUR	2 232 000,00	2 232 669,60	0,42
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.875% 15/02/2030	Finance/Assurance	EUR	2 565 000,00	2 547 754,29	0,48
SYNTHOMER PLC 7.375% 02/05/2029	Manufacture	EUR	2 535 000,00	2 637 766,79	0,49
TEAMSYSYSTEM SPA FRN 31/07/2031	IT/Communication	EUR	2 601 000,00	2 641 156,23	0,50
TELECOM ITALIA SPA 2.75% 15/04/2025	IT/Communication	EUR	1 300 000,00	1 333 995,71	0,25
TELECOM ITALIA SPA 3% 30/9/2025	IT/Communication	EUR	1 722 000,00	1 747 284,62	0,33
TELECOM ITALIA SPA 7.875% 31/07/2028	IT/Communication	EUR	884 000,00	999 627,22	0,19
TELEFONICA EUROPE BV PERPTUAL 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 903 603,41	0,36
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 093 440,68	0,21
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	2 100 000,00	1 981 740,95	0,37
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	5 900 000,00	6 466 372,58	1,21
TEREOS FINANCE GROUP I 5.875% 30/04/2030	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 783 581,81	0,33
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15/04/2028	Finance/Assurance	EUR	1 921 000,00	2 047 096,57	0,38
TEVA PHARM FNC NL 7.375% 15/09/2029	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 568 955,69	0,29
TEVA PHARMACEUTICAL INDU 4.375% 09/05/2030	Finance/Assurance	EUR	3 100 000,00	3 146 991,26	0,59
TVL FINANCE PLC FRN 30/06/2030	Finance/Assurance	EUR	2 324 000,00	2 295 866,87	0,43
UNIBAIL PERP VAR 31/12/2099	Immobilier	EUR	3 399 000,00	3 364 602,12	0,63
UNIBAIL PODAMCO WESTFLD VAR PERPETUAL	Immobilier	EUR	3 000 000,00	3 371 466,16	0,63
UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	Immobilier	EUR	1 300 000,00	1 329 403,86	0,25
UNITED GROUP BV 6.50% 31/10/2031	IT/Communication	EUR	6 062 000,00	6 150 091,66	1,15
UPFIELD BV 6.875% 02/07/2029	Manufacture	EUR	4 544 000,00	4 682 068,81	0,88
VALEO SA 1% 03/08/2028	Manufacture	EUR	1 200 000,00	1 083 996,16	0,20

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VALEO SE 4.5% 11/04/2030	Manufacture	EUR	1 300 000,00	1 328 483,53	0,25
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERP	Eau/Déchets	EUR	4 700 000,00	4 511 751,48	0,85
VERISURE HOLDING AB 3.25% 15/02/2027	Manufacture	EUR	700 000,00	694 430,14	0,13
VERISURE HOLDING AB 7.125% 01/02/2028	Manufacture	EUR	4 653 000,00	4 873 701,48	0,91
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15/02/2029	Manufacture	EUR	1 700 000,00	1 716 480,08	0,32
VERTICAL HOLDCO GMBH 6.625% 15/07/2028	Manufacture	EUR	5 700 000,00	5 216 082,11	0,98
VF CORP 0.625% 25/02/2032	Manufacture	EUR	2 000 000,00	1 502 992,88	0,28
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	IT/Communication	EUR	5 642 000,00	5 357 574,41	1,00
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	5 700 000,00	5 307 494,10	1,00
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VARIABLE PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 747 620,96	0,33
VOLVO CAR AB 4.75% 08/05/2030	Manufacture	EUR	967 000,00	1 015 006,78	0,19
VZ SECURED FINANCING BV 3.50% 15/01/2032	Finance/Assurance	EUR	4 023 000,00	3 600 690,05	0,68
VZ VENDOR FINANCING 2.875% 15/01/2029	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 543 781,57	0,29
WP/AP TELECOM HOLDINGS 3.75% 15/01/2029	IT/Communication	EUR	900 000,00	881 546,87	0,17
WP/AP TELECOM HOLDINGS 5.5% 15/01/2030	Finance/Assurance	EUR	3 346 000,00	3 358 828,19	0,63
ZEGONA FINANCE PLC 6.75% 17/07/2029	Finance/Assurance	EUR	3 927 000,00	4 207 142,36	0,79
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
PEGASUS SATELLITE 01/03/2007DEFAULTED	IT/Communication	USD	1 250 000,00	0,00	0,00
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				10 400 389,20	1,95
<i>OPCVM</i>				10 400 389,20	1,95
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	Finance/Assurance	EUR	2 220,00	10 400 389,20	1,95
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				535 321 468,65	100,40

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
<i>Futures</i>				
EURO BUND	477	-	803 670,00	61 451 910,00
<i>Sous-Total Futures</i>		-	803 670,00	61 451 910,00
Total Taux d'intérêts		-	803 670,00	61 451 910,00
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
<i>Dérivés de crédits</i>				
724500D4BFEWKWVC1G62	25 000 000	1 890 938,89	-	25 000 000,00
<i>Sous-Total Dérivés de crédits</i>		1 890 938,89	-	25 000 000,00
Total Crédit		1 890 938,89	-	25 000 000,00
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	535 321 468,65
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-803 670,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	1 890 938,89
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-1 087 268,89
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	9 064 688,64
Autres passifs (-)	-11 222 408,01
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	533 163 749,28

COMPTES ANNUELS
28 mars 2024

Bilan au 28 mars 2024 (en euros)

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	180 505 229,82	143 212 671,06
Actions et valeurs assimilées	0,37	0,37
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,37	0,37
Obligations et valeurs assimilées	171 276 210,46	140 379 779,23
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	171 276 210,46	140 379 779,23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	8 228 374,55	2 832 891,46
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 228 374,55	2 832 891,46
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	1 000 644,44	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	98 970,00	-
Autres opérations	901 674,44	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	3 635 276,89	99 375,02
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 635 276,89	99 375,02
Comptes financiers	540 147,33	1 247 377,76
Liquidités	540 147,33	1 247 377,76
Total de l'actif	184 680 654,04	144 559 423,84

Bilan au 28 mars 2024 (en euros)

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	173 298 920,86	136 955 140,65
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	4 390 675,88	8 114 760,98
Report à nouveau (a)	12 990,27	5 073,57
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-2 535 751,41	-4 226 841,35
Résultat de l'exercice (a, b)	5 262 477,17	3 299 731,68
Total des capitaux propres	180 429 312,77	144 147 865,53
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	1 000 644,44	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	1 000 644,44	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	98 970,00	-
Autres opérations	901 674,44	-
Dettes	3 250 696,83	411 558,31
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 250 696,83	411 558,31
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	184 680 654,04	144 559 423,84

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	13 071 240,00	-
TAUX	13 071 240,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO BUND	13 071 240,00	-
Engagements de gré à gré	10 000 000,00	-
CREDIT	10 000 000,00	-
ACHAT - DERIVES CREDIT - 2898185#L_20290620	10 000 000,00	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	167 438,59	20 905,73
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	6 978 670,04	6 112 147,73
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	7 146 108,63	6 133 053,46
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	354 933,23	51 815,41
Autres charges financières	-	-
Total (II)	354 933,23	51 815,41
Résultat sur opérations financières (I - II)	6 791 175,40	6 081 238,05
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 591 455,40	1 708 148,12
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	5 199 720,00	4 373 089,93
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	62 757,17	-1 073 358,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	5 262 477,17	3 299 731,68

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La devise de libellé des parts : euro.

La valeur liquidative est calculée de façon quotidienne, chaque jour de bourse ouvré, non férié et est datée de ce même jour (Bourse de Paris).

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition. Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPCVM valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme fermes et conditionnelles.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*

Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties. Les Credit Default Swaps sont valorisées "mark to market", sur la base du cours de clôture en tenant compte de la durée de vie résiduelle de l'instrument financier.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Le FCP peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de souscription / rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le FCP met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la société de gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat de parts du FCP en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du fonds.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. L'application du swing est à la discrétion de la société de gestion conformément à la pricing policy Ofi invest Asset Management. Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en œuvre.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles (sauf options sur dérivés de crédit) sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les options sur dérivés de crédit figurent au hors-bilan pour leur valeur nominale.

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Les Credit Default Swaps figurent au hors-bilan pour leur valeur nominale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPCVM, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum, appliqué sur la base de l'actif net tout OPCVM inclus, ne peut être supérieur à

- 1,00% TTC pour la catégorie de parts IC
- 1,00% TTC pour la catégorie de parts ID
- 1,70% TTC pour la catégorie de parts R
- 1,10% TTC pour la catégorie de parts RF
- 1,10% TTC pour la catégorie de parts GI
- 1,80% TTC pour la catégorie de parts GR

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 3 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion du Fonds en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;

- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais de gestion variables s'appliquent aux parts IC, ID, R et RF.

A compter du 01/04/2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit.

La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 1er avril au 31 mars de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des période précédentes (voir ci-dessous)

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du fonds est définie comme la différence positive entre l'actif net du fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un fonds fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% de la performance au-delà de l'indice Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

Par exception, la période de référence commencera le 01/04/2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 01/04/2022 au 31/03/2023, la seconde du 01/04/2022 au 31/03/2024, jusqu'à la cinquième période du 01/04/22 au 31/03/2027.

A titre d'exemple :

Période de cristallisation	Performance relative	Sous performance à compenser les périodes suivantes	Paiement d'une commission de surperformance
Période 1	2%	0%	Oui
Période 2	-6%	-6%	Non
Période 3	2%	-4%	Non
Période 4	2%	-2%	Non
Période 5	-4%	-6%	Non
Période 6	0%	-4%	Non
Période 7	5%	0%	Oui

En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative du Compartiment sera positive, cette commission de surperformance sera également prélevée, mais limitée à 1.5% de l'actif net.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de cristallisation.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la Société de Gestion

Affectation des sommes distribuables

Parts IC, R, RF, GI et GR

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts ID

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	144 147 865,53	166 618 480,55
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	60 263 221,19	32 682 772,62
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-39 668 744,44	-46 820 456,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 820 583,81	1 865 767,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 267 278,71	-8 599 832,75
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 255 452,00	2 516 058,32
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-243 710,00	-346 020,00
Frais de transaction	-68 577,79	-85 084,02
Différences de change	16,53	60,71
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	15 729 369,09	-4 911 735,17
Différence d'estimation exercice N	6 900 297,52	
Différence d'estimation exercice N - 1	-8 829 071,57	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-802 704,44	-666 780,00
Différence d'estimation exercice N	-802 704,44	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 935 900,00	-2 478 455,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 199 720,00	4 373 089,93
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	180 429 312,77	144 147 865,53

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	171 276 210,46	94,93
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	171 276 210,46	94,93
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	13 071 240,00	7,24
Actions	-	-
Crédit	10 000 000,00	5,54
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	131 780 818,12	73,04	35 708 654,13	19,79	3 786 738,21	2,10	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	540 147,33	0,30
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	13 071 240,00	7,24	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	1 211 440,25	0,67	32 425 840,28	17,97	76 122 882,07	42,19	61 516 047,86	34,09
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	540 147,33	0,30	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	13 071 240,00	7,24

Répartition par devise

	USD	%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	0,37	0,00	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 908,94	0,00	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	28/03/2024
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	821 540,90
Vente à règlement différé	458 129,51
Coupons à recevoir	186 925,00
Souscriptions à recevoir	2 168 681,48
Total créances	3 635 276,89
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-179 967,05
Provision pour frais de gestion variables à payer	-172 321,10
Provision commission de mouvement	-9 181,91
Achat à règlement différé	-2 889 000,00
Rachats à payer	-226,77
Total dettes	-3 250 696,83
Total	384 580,06

Souscriptions rachats

Catégorie de parts IC	
Parts émises	290 858,0964
Parts rachetées	62 091,1283
Catégorie de parts ID	
Parts émises	-
Parts rachetées	110 000,0000
Catégorie de parts GI	
Parts émises	34 301,0000
Parts rachetées	28 280,0000
Catégorie de parts GR	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie de parts R	
Parts émises	229 122,5713
Parts rachetées	229 201,5542
Catégorie de parts RF	
Parts émises	-
Parts rachetées	-

Commissions

Catégorie de parts IC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts ID	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts GI	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts GR	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts R	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RF	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Commission de performance (frais variables)	87 303,10
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts ID	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Commission de performance (frais variables)	85 011,83
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts GI	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts GR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,26
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Commission de performance (frais variables)	5,07
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,96
Commission de performance (frais variables)	1,10
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	1 820,2516	4 520,46	8 228 374,55

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	28/03/2024	31/03/2023
Catégorie de parts IC		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3 008 367,01	1 903 454,70
Total	3 008 367,01	1 903 454,70
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 008 367,01	1 903 454,70
Total	3 008 367,01	1 903 454,70
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts ID		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	12 990,27	5 073,57
Résultat	2 046 689,49	1 985 372,02
Total	2 059 679,76	1 990 445,59
Affectation		
Distribution	2 058 080,00	1 976 400,00
Report à nouveau de l'exercice	1 599,76	14 045,59
Capitalisation	-	-
Total	2 059 679,76	1 990 445,59
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 354 000,0000	1 464 000,0000
Distribution unitaire	1,52	1,35
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts GI		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	100 079,78	-685 253,83
Total	100 079,78	-685 253,83
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	100 079,78	-685 253,83
Total	100 079,78	-685 253,83

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	28/03/2024	31/03/2023
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts GR		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3,12	3,48
Total	3,12	3,48
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3,12	3,48
Total	3,12	3,48
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts R		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	107 302,53	96 125,22
Total	107 302,53	96 125,22
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	107 302,53	96 125,22
Total	107 302,53	96 125,22
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts RF		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	35,24	30,09
Total	35,24	30,09

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	28/03/2024	31/03/2023
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	35,24	30,09
Total	35,24	30,09
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	28/03/2024	31/03/2023
Catégorie de parts IC		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 289 051,63	3 659 723,20
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 436 019,55	-1 979 328,25
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	853 032,08	1 680 394,95
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	853 032,08	1 680 394,95
Capitalisation	-	-
Total	853 032,08	1 680 394,95
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	859 882,9362	631 115,9681
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts ID		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 101 632,75	4 323 717,44
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-988 845,59	-2 051 505,73
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 112 787,16	2 272 211,71
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 112 787,16	2 272 211,71
Capitalisation	-	-
Total	1 112 787,16	2 272 211,71

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	28/03/2024	31/03/2023
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 354 000,0000	1 464 000,0000
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts GI		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-6,39	51 240,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-47 650,92	-76 767,53
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-47 657,31	-25 527,53
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-47 657,31	-25 527,53
Total	-47 657,31	-25 527,53
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	28 896,0000	22 875,0000
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts GR		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	2,33
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,46	-3,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1,46	-0,93
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,46	-0,93
Total	-1,46	-0,93
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	1,0000
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts R		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-2,11	80 062,14
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-63 216,30	-119 203,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-63 218,41	-39 141,15

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	28/03/2024	31/03/2023
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-63 218,41	-39 141,15
Total	-63 218,41	-39 141,15
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	40 142,9421	40 221,9250
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts RF		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	15,87
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-17,59	-33,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-17,59	-17,42
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-17,59	-17,42
Total	-17,59	-17,42
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	11,0000	11,0000
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2020
Actif net					
en EUR	180 429 312,77	144 147 865,53	166 618 480,55	154 055 140,36	128 902 560,34
Nombre de titres					
Catégorie de parts IC	859 882,9362	631 115,9681	498 824,9741	486 207,5659	538 298,1154
Catégorie de parts ID	1 354 000,0000	1 464 000,0000	1 860 500,0000	1 722 500,0000	1 722 500,0000
Catégorie de parts GI	28 896,0000	22 875,0000	1,0000	9 051,0000	1,0000
Catégorie de parts GR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie de parts R	40 142,9421	40 221,9250	159 739,6210	55 890,8101	5 580,7968
Catégorie de parts RF	11,0000	11,0000	11,0000	11,0000	1,0000

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2020
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	119,52	107,51	111,17	113,90	94,56
Catégorie de parts ID en EUR	51,50	47,66	50,69	53,16	44,98
Catégorie de parts GI en EUR	117,94	106,08	109,33	112,11	92,86
Catégorie de parts GR en EUR	117,90	106,39	109,57	111,92	92,79
Catégorie de parts R en EUR	112,20	101,52	105,46	108,86	91,00
Catégorie de parts RF en EUR	114,95	103,54	107,25	110,01	91,52
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	1,52	1,35	1,33	1,24	0,95
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2020
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	3,49	3,01	2,89	2,64	1,96
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	1,81	-31,07	-450,49	2,89	2,24
Catégorie de parts GR en EUR	1,66	2,55	3,14	2,83	2,20
Catégorie de parts R en EUR	1,09	1,41	1,94	1,79	0,93
Catégorie de parts RF en EUR	1,60	1,15	2,67	2,37	2,10

Inventaire du portefeuille au 28 mars 2024

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			0,37	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
FORTUNE MANAGEMENT	EUR	58 200,00	0,00	0,00
NORTHWESTERN	USD	125 000,00	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			0,37	-
IT GROUP	USD	4 000,00	0,37	0,00
Obligations et valeurs assimilées			171 276 210,46	94,93
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			171 276 210,46	94,93
ABERTS FINANCE BV VAR PERPETUAL	EUR	1 200 000,00	1 169 293,18	0,65
ACCOR SA VAR PERP	EUR	2 200 000,00	2 218 905,75	1,23
ADECCO INT FINANCIAL SVS VAR 21/03/2082	EUR	1 220 000,00	1 085 099,92	0,60
ADEVINTA ASA 3% 15/11/2027	EUR	1 400 000,00	1 426 194,00	0,79
ADLER PELZER HLDG GMBH 9.5% 01/04/2027	EUR	630 000,00	642 158,45	0,36
ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 7.25% 30/04/2030	EUR	491 000,00	525 801,26	0,29
ALSTRIA OFFICE REIT AG 0.5% 26/09/2025	EUR	600 000,00	544 905,38	0,30
ALSTRIA OFFICE REIT AG 1.50% 15/11/2027	EUR	600 000,00	476 248,62	0,26
ALTAREA 1.75% 16/01/2030	EUR	1 100 000,00	891 648,46	0,49
ALTICE FINANCING SA 4.25% 15/08/2029	EUR	1 300 000,00	1 072 131,67	0,59
APCOA PARKING HOLDINGS G 4.625% 15/01/2027	EUR	1 100 000,00	1 091 439,55	0,60
APOLLO SWEDISH BIDCO AB FRN 05/07/2029	EUR	900 000,00	932 197,03	0,52
ARENA LUX FIN SARL 1.875% 01/02/2028	EUR	800 000,00	728 023,33	0,40
ARKEMA PERP	EUR	1 000 000,00	953 781,80	0,53
AROUNDTOWN SA 0.375% 15/04/2027	EUR	1 300 000,00	1 096 117,16	0,61
AVIS BUDGET FINANCE PLC 4.75% 30/01/2026	EUR	1 450 000,00	1 462 778,13	0,81
AVIS BUDGET FINANCE PLC 7.0% 28/02/2029	EUR	2 000 000,00	2 002 511,11	1,11
AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	EUR	1 304 000,00	1 348 916,28	0,75
BELDEN INC 3.875% 15/03/2028	EUR	1 200 000,00	1 179 141,00	0,65
CAB 3.375% 01/02/2028	EUR	800 000,00	730 282,00	0,40
CANPACK SA 2.375% 01/11/2027	EUR	1 100 000,00	1 033 887,56	0,57
CASTELLUM HELSINKI 2% 24/03/2025	EUR	1 240 000,00	1 211 440,25	0,67
CATALEN PHARMA SOLUTION 2.375% 01/03/2028	EUR	1 220 000,00	1 163 405,56	0,64
CEDACRI MERGECO SPA VAR 15/05/2028	EUR	714 000,00	725 975,89	0,40
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15/01/2028	EUR	2 210 000,00	2 168 649,06	1,20
CIDRON AIDA FINCO SARL 5% 01/04/2028	EUR	800 000,00	777 942,22	0,43
CIE PLASTIC OMNIUM SE 13/03/2029	EUR	1 500 000,00	1 500 547,19	0,83
CIRSA FINANCE INTER 6.5% 15/03/2029	EUR	1 957 000,00	2 026 410,44	1,12
CITYCON OYJ VAR PERPETUAL	EUR	1 300 000,00	969 166,91	0,54
CONSTELLIUM SE 3.125% 15/07/2029	EUR	1 200 000,00	1 120 465,00	0,62
CT INVESTMENT GMBH 6.375% 15/04/2030	EUR	1 043 000,00	1 049 445,74	0,58
DANA FINANCING LUX SARL 3% 15/7/2029	EUR	1 170 000,00	1 063 554,56	0,59
DOMETIC GROUP AB 2% 29/09/2028	EUR	1 780 000,00	1 604 898,87	0,89
DOUGLAS GMBH 6% 08/04/2026	EUR	1 000 000,00	1 043 520,00	0,58
DUFREY ONE BV 3.375% 15/04/2028	EUR	1 800 000,00	1 763 676,00	0,98

Inventaire du portefeuille au 28 mars 2024 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
EDREAMS ODIGEO SA 5.5% 15/07/2027	EUR	1 520 000,00	1 529 996,53	0,85
EG GLOBAL 11% 30/11/2028	EUR	1 000 000,00	1 094 893,86	0,61
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	EUR	2 600 000,00	2 427 481,10	1,35
ELIOR PARTICIPAT 3.75% 15/07/2026	EUR	1 670 000,00	1 582 166,35	0,88
ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	EUR	1 020 000,00	1 029 071,65	0,57
EMERALD DEBT MERGER 6.375% 15/12/2030	EUR	1 758 000,00	1 884 751,51	1,04
ENEL SPA 1.375% PERPETUAL	EUR	500 000,00	449 437,10	0,25
ENEL SPA VAR 24/11/2081	EUR	1 470 000,00	1 444 568,88	0,80
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 14/03/2082	EUR	2 000 000,00	1 828 263,84	1,01
EPHIOS SUBCO SARL 7.875% 31/01/2031	EUR	1 653 000,00	1 777 722,98	0,99
EUROFINS SCIENTIFIC SE PERP	EUR	1 240 000,00	1 217 703,92	0,67
EUTELSAT SA 1.5% 13/10/2028	EUR	600 000,00	455 532,10	0,25
EUTELSAT SA 2% 02/10/2025	EUR	1 000 000,00	990 064,64	0,55
EVONIK INDUSTRIES AG VAR 02/09/2081	EUR	1 000 000,00	922 420,90	0,51
FAURECIA 2.75% 15/02/2027	EUR	900 000,00	870 039,00	0,48
FAURECIA 3.75% 15/06/2028	EUR	1 550 000,00	1 526 951,50	0,85
FIBER BIDCO SPA 11% 25/10/2027	EUR	830 000,00	904 481,43	0,50
FNAC DARTY SA 6.0% 01/04/2029	EUR	685 000,00	710 374,87	0,39
GETLINK SE 3.5% 30/10/2025	EUR	1 470 000,00	1 472 119,25	0,82
GOLDSTORY SASU 6.75% 01/02/2030	EUR	1 453 000,00	1 499 708,92	0,83
GRAND CITY PROPERTIES SA 0.125% 11/01/2028	EUR	1 000 000,00	848 913,47	0,47
GRAND CITY PROPERTIES VAR PERP	EUR	1 100 000,00	724 552,51	0,40
GRUENENTHAL GMBH 4.125% 15/05/2028	EUR	1 800 000,00	1 775 074,50	0,98
GRUPO ANTOLIN IRAUSA SA 3.5% 30/04/2028	EUR	820 000,00	668 632,10	0,37
GUALA CLOSURES S 3.25% 15/06/2028	EUR	1 410 000,00	1 345 746,30	0,75
HEIMSTADEN AB 4.375% 06/03/2027	EUR	1 200 000,00	747 925,50	0,41
HEIMSTADEN BOSTAD TRESRY 1.0% 13/04/2028	EUR	1 200 000,00	957 740,13	0,53
HOUSE OF HR GROUP BV 9% 03/11/2029	EUR	910 000,00	964 672,80	0,53
IHO VERWALTUNGS GMBH 8.75% PIK 15/05/2028	EUR	1 530 000,00	1 712 975,25	0,95
INEOS QUATTRO FINANCE 2 8.5% 15/03/2029	EUR	1 600 000,00	1 743 855,11	0,97
INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	EUR	1 200 000,00	1 169 950,36	0,65
INFRASTRUTTURE WIRELESS 1.625% 21/10/2028	EUR	600 000,00	561 669,49	0,31
INPOST NA 2.25% 15/07/2027	EUR	1 000 000,00	943 695,00	0,52
INTERNATIONAL GAME TECH 3.5% 15/06/2026	EUR	1 700 000,00	1 701 343,00	0,94
ITALMATCH CHEMICALS SPA 10% 06/02/2028	EUR	600 000,00	651 626,00	0,36
JAGUAR LAND ROVER AUTOMO 4.5% 15/01/2026	EUR	1 810 000,00	1 834 652,20	1,02
JAGUAR LAND ROVER AUTOMO 4.5% 15/07/2028	EUR	450 000,00	452 626,42	0,25
KAIXO BONDOCO TELECOM SA 5.125% 30/09/2029	EUR	700 000,00	681 381,75	0,38
KAPLA HOLDING SAS FRN 31/07/2030	EUR	960 000,00	967 363,20	0,54
KAPLA HOLDING SAS TF 3.375% 15/12/2026	EUR	1 440 000,00	1 410 213,60	0,78
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	EUR	1 830 000,00	1 961 099,70	1,09
LA POSTE SA VAR PERP 31/12/2099	EUR	1 200 000,00	1 174 727,84	0,65
LABORATOIRE EIMER SELARL 5% 01/02/2029	EUR	600 000,00	518 370,67	0,29
LOARRE INVESTMENTS CARL 6.5% 15/05/2029	EUR	480 000,00	494 672,00	0,27
LORCA TELECOM BONDCO 4% 18/09/2027	EUR	1 500 000,00	1 462 410,00	0,81

Inventaire du portefeuille au 28 mars 2024 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
LOTTOMATICA SPA 9.75% 30/09/2027	EUR	1 440 000,00	1 573 106,40	0,87
LOXAM SAS 6.375% 31/05/2029	EUR	3 200 000,00	3 394 846,67	1,88
MAHLE GMBH 2.375% 14/05/2028	EUR	1 500 000,00	1 349 654,22	0,75
MUNDYS SPA 4.75% 24/01/2029	EUR	2 208 000,00	2 271 711,18	1,26
NATURGY 2.374% PERPETUAL	EUR	1 800 000,00	1 689 890,00	0,94
NEXANS SA 5.5% 05/04/2028	EUR	500 000,00	554 564,73	0,31
NIDDA HEALTHCARE HOLDING 7.5% 21/08/2026	EUR	1 820 000,00	1 937 562,90	1,07
NOVAFIVES SAS 5% 15/06/2025	EUR	1 000 000,00	1 007 250,00	0,56
OI EUROPEAN GROUP BV 6.25% 15/05/2028	EUR	176 000,00	188 110,27	0,10
ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	EUR	1 000 000,00	945 098,75	0,52
ORSTED A S VAR 14/03/3024	EUR	1 095 000,00	1 105 731,60	0,61
PICARD BONDCO 5.375% 01/07/2027	EUR	1 580 000,00	1 575 094,10	0,87
PINNACLE BIDCO PLC 8.25% 11/10/2028	EUR	1 000 000,00	1 062 567,50	0,59
PLAYTECH PLC 5.875% 28/06/2028	EUR	1 391 000,00	1 403 227,38	0,78
PLT VII FINANCE SARL 4.625% 05/01/2026	EUR	700 000,00	706 601,58	0,39
PRIMO WATER HLDGS INCORPORATION 3.875% 31/10/2028	EUR	1 120 000,00	1 096 209,80	0,61
PROGROUP AG 5.375% 15/04/2031	EUR	1 846 000,00	1 846 147,68	1,02
RENAULT SA 2.375% 25/05/2026	EUR	1 700 000,00	1 677 450,66	0,93
RENAULT SA 2.5% 01/04/2028	EUR	1 100 000,00	1 042 829,68	0,58
RENAULT SA 2.5% 02/06/2027	EUR	1 000 000,00	978 031,64	0,54
REXEL SA 2.125% 15/12/2028	EUR	1 510 000,00	1 402 646,55	0,78
ROLLS ROYCE PLC 1.625% 09/05/2028	EUR	1 600 000,00	1 493 106,62	0,83
ROSSINI SARL 6.75% 30/10/2025	EUR	1 200 000,00	1 236 597,00	0,69
ROSSINI SARL VAR 30/10/2025	EUR	1 000,00	1 015,63	0,00
SAIPEM FINANCE INTL BV 3.375% 15/07/2026	EUR	2 150 000,00	2 179 760,41	1,21
SAZKA GROUP AS 3.875% 15/02/2027	EUR	1 740 000,00	1 700 252,60	0,94
SECHE ENVIRONNEMENT SA 2.25% 15/11/2028	EUR	700 000,00	651 506,69	0,36
SES SA VAR PERP 31/12/2099	EUR	1 000 000,00	965 701,42	0,54
SHIBA BIDCO SPA 4.5% 31/10/2028	EUR	950 000,00	928 477,75	0,51
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18/06/2025	EUR	600 000,00	590 711,75	0,33
SIG PLC 5.25% 30/11/2026	EUR	1 230 000,00	1 167 758,93	0,65
SOLVAY SA VAR PERPETUAL	EUR	1 300 000,00	1 250 602,32	0,69
SPIE SA 2.625% 18/06/2026	EUR	300 000,00	298 463,75	0,17
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31/10/2026	EUR	1 480 000,00	1 491 703,10	0,83
SYNTHOMER PLC 3.875% 01/07/2025	EUR	1 690 000,00	1 694 026,89	0,94
TAPESTRY INC 5.375% 27/11/2027	EUR	1 000 000,00	1 056 347,81	0,59
TELECOM ITALIA SPA 2.375% 12/10/2027	EUR	1 670 000,00	1 572 957,94	0,87
TELECOM ITALIA SPA 3% 30/9/2025	EUR	1 130 000,00	1 118 175,57	0,62
TELECOM ITALIA SPA 6.875% 15/02/2028	EUR	2 538 000,00	2 713 771,56	1,50
TELEFONICA EUROPE BV PERPTUAL 31/12/2099	EUR	900 000,00	1 005 855,05	0,56
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP 31/12/2099	EUR	600 000,00	570 208,13	0,32
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	EUR	1 100 000,00	995 443,02	0,55
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	EUR	1 300 000,00	1 322 380,95	0,73
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.25% 15/04/2028	EUR	1 000 000,00	1 089 932,50	0,60

Inventaire du portefeuille au 28 mars 2024 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TK ELEVATOR MIDCO GMBH 4.375% 15/07/2027	EUR	750 000,00	731 391,88	0,41
TVL FINANCE PLC FRN 28/04/2028	EUR	1 130 000,00	1 161 202,09	0,64
UNIBAIL PODAMCO WESTFLD VAR PERPETUAL	EUR	1 800 000,00	1 978 146,00	1,10
VALEO SA 1% 03/08/2028	EUR	1 100 000,00	968 271,33	0,54
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERP	EUR	1 600 000,00	1 479 566,08	0,82
VERDE BIDCO SPA 4.625% 01/10/2026	EUR	880 000,00	867 342,91	0,48
VERISURE HOLDING AB 7.125% 01/02/2028	EUR	2 510 000,00	2 648 602,20	1,47
VERTICAL HOLDCO GMBH 6.625% 15/07/2028	EUR	1 075 000,00	955 042,63	0,53
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	EUR	2 450 000,00	2 266 942,83	1,26
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VARIABLE PERPETUAL	EUR	2 000 000,00	2 021 535,74	1,12
VOLVO CAR AB 2.50% 07/10/2027	EUR	1 800 000,00	1 737 138,20	0,96
VZ SECURED FINANCING BV 3.50% 15/01/2032	EUR	2 170 000,00	1 925 035,93	1,07
WEPA HYGIENEPRODUKTE GMB 2.875% 15/12/2027	EUR	1 500 000,00	1 422 106,07	0,79
WP/AP TELECOM HOLDINGS 5.5% 15/01/2030	EUR	1 400 000,00	1 316 597,33	0,73
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
PEGASUS SATELLITE 01/03/2007DEFAULTED	USD	1 250 000,00	0,00	0,00
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			8 228 374,55	4,56
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			8 228 374,55	4,56
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	EUR	1 820,2516	8 228 374,55	4,56
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-

Inventaire du portefeuille au 28 mars 2024 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Appel marge EUR	EUR	-98 970,00	-98 970,00	-0,05
EURO BUND 0624	EUR	98,00	98 970,00	0,05
Autres opérations			-	-
2898185#L_20290620	EUR	-10 000 000,00	-901 674,44	-0,50
Appel de marge EUR	EUR	901 674,44	901 674,44	0,50
Autres instruments financiers			-	-
Créances			3 635 276,89	2,01
Dettes			-3 250 696,83	-1,80
Comptes financiers			540 147,33	0,30
ACTIF NET			180 429 312,77	100,00